



Le Maire de Marcoing,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 et L.2213-6 ;

Vu le Code de la route notamment ses articles R.36, R37-1, et R.225 ;

Vu le Code Pénal, notamment son article 610-5 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents ;

Considérant la demande en date du 27 septembre 2022 émanant de la **Société Véolia Eaux Agence du Cambrésis, représenté par M. DOISE** afin de réaliser les travaux d'ouverture pour travaux de branchement sur le réseau d'eaux potables et d'eaux usées ;

Considérant que les travaux nécessitent des conditions de sécurité pour le bon fonctionnement de ce chantier ;

Véolia pour création branchement réseau eau potable et usée au 7 et 9 rue de Villers Plouich.

Arrêté N°2022-101
VOIRIE

Article 1 : La circulation aux abords des 7 et 9 rue de Villers Plouich, sera restreinte **pour une durée de trois jours, pendant la période entre le lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022 inclus.**

Article 2 : Les restrictions appliquées seront les suivantes : basculement de la circulation sur une seule voie, défense de stationner, défense de s'arrêter, dépassement interdit, et vitesse limitée à 30km/h. Elles seront portées à la connaissance des usagers par les panneaux adéquats. La Société Véolia assurera la pose et l'entretien des panneaux de signalisation ;

Article 3 : La Société Véolia assurera le nettoyage du chantier et de la chaussée en fin de travaux ainsi qu'à la réfection des enrobés.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- **Madame la Commandante la Brigade de Gendarmerie de Marcoing.**
- **M. DOISE, représentant la Société Véolia Eaux Agence du Cambrésis.**
- **Monsieur le responsable du service technique.**
- **Aux riverains.**

Fait à Marcoing, le 27 septembre 2022,

Le Maire,



Jean-Claude GUINET